

# Conseil des gouverneurs Conférence générale

**GOV/2013/36-GC(57)/16**  
12 août 2013

**Distribution générale**  
Français  
Original : anglais

## Réservé à l'usage officiel

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire du Conseil  
(GOV/2013/37)  
Point 16 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale  
(GC/57/1, Add.1 et Add.2)

# Rapport sur la sécurité nucléaire 2013

*Rapport du Directeur général*

## Résumé

Le présent rapport a été établi pour la cinquante-septième session ordinaire (2013) de la Conférence générale en réponse à la résolution GC(56)/RES/10, dans laquelle la Conférence générale a prié le Directeur général de présenter un rapport annuel sur les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire, mettant en lumière les résultats importants de l'année précédente et indiquant les objectifs et les priorités du programme pour l'année suivante. Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

## Recommandation

Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs :

- a. prenne note du Rapport sur la sécurité nucléaire 2013 ;
- b. transmette ce rapport à la Conférence générale en recommandant que les États Membres continuent à contribuer volontairement au Fonds pour la sécurité nucléaire ;
- c. note que huit ans après son adoption, l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur ;
- d. engage les États à accepter l'amendement et à favoriser son entrée en vigueur rapide ; encourage tous les États à agir conformément à l'objet et au but de l'amendement jusqu'à ce qu'il entre en vigueur et à mettre en œuvre les instruments internationaux juridiquement contraignants et non contraignants relatifs à la sécurité nucléaire ; et invite les États à utiliser pleinement l'assistance disponible à cette fin en participant au programme de l'Agence sur la sécurité nucléaire ;
- e. encourage tous les États à participer au programme de la base de données sur les incidents et les cas de trafic et au groupe de travail de l'AIEA sur la sécurité des sources radioactives ;

- f. encourage les États qui ne l'ont pas encore fait à nommer des représentants au Comité des orientations sur la sécurité nucléaire et à contribuer ainsi à l'établissement d'orientations convenues à l'échelon international sur la sécurité nucléaire.

# Rapport sur la sécurité nucléaire 2013

## *Rapport du Directeur général*

### **A. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi pour la cinquante-septième session ordinaire (2013) de la Conférence générale en réponse à la résolution GC(56)/RES/10, dans laquelle la Conférence générale a prié le Directeur général de présenter un rapport annuel sur les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire, mettant en lumière les résultats importants de l'année précédente et indiquant les objectifs et les priorités du programme pour l'année suivante. Il couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 30 juin 2013.

2. Sachant que la responsabilité de la sécurité nucléaire incombe entièrement à chaque État, l'Agence a continué à fournir, sur demande, une assistance aux États dans les efforts qu'ils déploient au niveau national pour établir des régimes de sécurité nucléaire efficaces et durables. Au cours de la période à l'examen, elle a continué à leur fournir une assistance pour qu'ils se dotent de capacités en matière de sécurité nucléaire ou développent celles dont ils disposent déjà en leur donnant des orientations dans ce domaine, en facilitant l'acceptation et la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux concernant la sécurité nucléaire, et notamment l'entrée en vigueur de l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN), et en apportant une assistance aux États pour la mise en place d'une infrastructure efficace et durable de sécurité nucléaire au niveau national. Toutes ces activités ont été entreprises en tenant dûment compte de la protection des informations confidentielles.

3. Des informations sur les objectifs et les priorités de l'Agence pour 2012/2013 ont été communiquées au paragraphe 92 du Rapport sur la sécurité nucléaire 2012<sup>1</sup>. Au cours de la période à l'examen, l'Agence a pris des mesures afin de mettre en œuvre l'ensemble des objectifs et priorités définis dans ce rapport.

### **B. Le cadre juridique international**

4. Pendant la période à l'examen, le nombre d'adhérents aux instruments juridiques internationaux en rapport avec la sécurité nucléaire a augmenté. Trois États sont devenus parties à la CPPMN<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> GOV/2012/41-GC(56)/15.

<sup>2</sup> [http://www.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/CPPMN\\_status.pdf](http://www.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/CPPMN_status.pdf)

et 12 États ont adhéré à l'amendement de 2005 à la CPPMN<sup>3</sup>, ce qui porte à 68 le nombre d'États contractants à cet amendement. Au 30 juin 2013, il fallait encore que 30 États supplémentaires adhèrent à l'amendement pour qu'il entre en vigueur<sup>4</sup>.

5. Pendant la période à l'examen, sept États ont adhéré à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ce qui a porté à 86 le nombre de ses États parties au 30 juin 2013.

6. L'Agence a continué à faciliter l'adhésion aux instruments internationaux et la mise en œuvre de ceux-ci, non seulement dans le cadre des activités ordinaires qu'elle mène au titre de son programme d'assistance législative, mais aussi en organisant une cérémonie des traités pendant la cinquante-sixième session de la Conférence générale en vue de favoriser une adhésion universelle aux traités multilatéraux pertinents dont elle est dépositaire, notamment à ceux qui ont trait à la sécurité nucléaire.

7. L'Agence a considérablement intensifié ses efforts en vue de l'entrée en vigueur de l'amendement de 2005 à la CPPMN : en juillet 2012, le Directeur général a écrit aux ministres des affaires étrangères des États parties à la CPPMN qui n'avaient pas encore ratifié l'amendement afin de les encourager à le faire dès que possible. Pendant la période à l'examen, l'Agence a pris des mesures pour donner suite aux lettres du Directeur général et a organisé quatre ateliers régionaux en Allemagne, en Argentine, en Chine et au Nigeria en vue de faciliter l'adhésion à cet amendement et son application. Ces ateliers avaient pour objet de sensibiliser davantage à l'amendement, y compris à ses prescriptions techniques et juridiques, d'offrir un cadre pour un échange de vues et d'informations pour faciliter l'adhésion à l'amendement et sa mise en œuvre, et de fournir un aperçu de l'assistance juridique et des activités techniques pertinentes de l'AIEA mises à la disposition des États.

8. Le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives est un instrument juridique international non contraignant qui donne des orientations pour assurer le contrôle des sources radioactives et pour atténuer/réduire le plus possible les conséquences en cas d'échec des mesures de contrôle. Par ailleurs, des orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, qui n'ont pas non plus force obligatoire, ont été élaborées en 2004 pour faciliter la mise en œuvre du Code par les États. Au 30 juin 2013, 117 États avaient informé le Directeur général de l'Agence de leur intention de mettre en œuvre le Code de conduite et 81 États de leur intention d'appliquer les orientations qui le complètent<sup>5</sup>.

## C. Major Meetings and Coordination

### *Grandes réunions de l'AIEA*

9. La Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux est prévue du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2013. Pour la préparer, le comité du programme s'est réuni à trois reprises au cours de la période à l'examen afin de se mettre d'accord sur les éléments essentiels de la conférence. En octobre 2012, le Directeur général a écrit aux ministres des affaires étrangères de tous les États Membres pour les inviter à participer à la conférence. Le Secrétariat a fourni un appui technique aux

---

<sup>3</sup> [http://www.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/CPPMN\\_amend\\_status.pdf](http://www.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/CPPMN_amend_status.pdf)

<sup>4</sup> Il entrera en vigueur dès qu'il aura été ratifié par les deux tiers des États parties à la CPPMN.

<sup>5</sup> [http://www.iaea.org/Publications/Documents/Treaties/codeconduct\\_status.pdf](http://www.iaea.org/Publications/Documents/Treaties/codeconduct_status.pdf)

États Membres lors des négociations qu'ils ont menées en vue de l'établissement d'un document final pour la séance ministérielle de la conférence.

### ***Coopération et coordination***

10. Dans la résolution GC(56)/RES/10, la Conférence générale a encouragé le Secrétariat à continuer, en coordination avec les États Membres, à jouer un rôle constructif et coordonné dans d'autres initiatives liées à la sécurité nucléaire. L'Agence a continué à avoir des entretiens de travail avec des organisations et initiatives intergouvernementales et non gouvernementales intervenant dans le domaine de la sécurité nucléaire, dans le cadre de réunions d'échange d'informations qu'elle a organisées. Elle a procédé à tous les échanges d'informations dans le strict respect de son régime de confidentialité.

11. L'Agence a organisé des réunions d'échange d'informations en novembre 2012 et mai 2013, auxquelles ont assisté dans les deux cas plus de dix organisations et initiatives. Les échanges d'informations concernant les projets et événements planifiés se sont activement poursuivis, et il a été convenu que les participants poursuivraient ces échanges d'informations et de vues, de manière à assurer une utilisation efficace des ressources limitées disponibles et à éliminer les doubles emplois.

12. Le groupe de travail sur la surveillance aux frontières (BMWG), créé par l'Agence, se réunit régulièrement depuis 2006 pour coordonner les activités de l'Agence et d'autres donateurs importants actifs dans la mise en place de contrôles efficaces aux frontières, comme les États-Unis d'Amérique et la Commission européenne. La coordination porte sur l'octroi d'un appui financier, l'assistance technique, la mise en valeur des ressources humaines et l'élaboration de politiques pour la détection des matières non soumises à un contrôle réglementaire. Au cours de la période à l'examen, le BMWG s'est réuni à Bruxelles (Belgique) en novembre 2012. Son sous-groupe chargé de la formation en a fait de même à Washington, D.C. (USA), en août 2012. Le BMWG a facilité la mise en œuvre de programmes dans les États Membres en optimisant l'assistance internationale, y compris la distribution de matériel de détection des rayonnements, en élaborant des programmes de formation adaptés et en conceptualisant des opérations et des instructions permanentes d'opération au Cambodge, en Indonésie, au Liban, en Malaisie et au Vietnam.

13. Les Philippines ont accueilli, en collaboration avec l'Agence, un forum régional sur l'efficacité des contrôles aux frontières pour la région Asie et Pacifique, y compris des pays du Golfe, qui s'est tenu du 20 au 22 février 2013. Cet événement a rassemblé des pays et des programmes internationaux de donateurs, avec la participation du Comité 1540 de l'ONU, du Secrétariat de l'ANASE et du Centre commun de recherche de la Commission européenne, afin d'examiner les difficultés et les mesures futures susceptibles de renforcer l'efficacité des programmes d'aide à la surveillance aux frontières. Un événement similaire a été organisé en Colombie, du 12 au 14 juin 2013, pour les pays d'Amérique latine.

14. En collaboration avec le Centre malaisien de soutien en sécurité nucléaire, l'Agence a inauguré quatre ateliers bilatéraux sur l'échange de bonnes pratiques et de données d'expérience, accueillis par la Malaisie. Ces ateliers, mis sur pied pour des experts venant d'Arabie saoudite, d'Indonésie, du Pakistan et du Vietnam, comprenaient des discussions bilatérales et des visites sur site concernant la mise en place de contrôles efficaces aux frontières. Ils ont facilité l'application de l'approche stratégique de l'AIEA pour une surveillance durable aux frontières inspirée de ses orientations de sécurité nucléaire pertinentes, approche qui prévoit notamment la mise en place d'une stratégie nationale de détection, un concept national des opérations répartissant les rôles et responsabilités des différents intervenants, l'établissement d'une infrastructure juridique et réglementaire nationale pertinente, et l'élaboration d'un programme national de formation. Ces ateliers ont aussi abordé les problèmes rencontrés et les défis à relever et ont fourni des exemples de mesures qui pourraient être

mises en place afin de pérenniser les opérations de surveillance aux frontières si les programmes d'aide internationaux venaient à s'interrompre. Ils ont renforcé la coopération et la communication entre les pays concernés.

15. L'Agence a entrepris de mieux coordonner ses activités de promotion de la sécurité des sources radioactives avec les programmes des États Membres. Ainsi, elle a créé le groupe de travail sur la sécurité des sources radioactives (WGRSS), qui a tenu ses deux premières réunions en décembre 2012 et mai 2013. Le WGRSS constitue une plateforme d'échange de données d'expérience et de réactions sur la réussite des initiatives prises en la matière. Au cours des réunions, plusieurs activités et priorités ont été identifiées, comme le recours à des partenariats régionaux et locaux pour renforcer les programmes nationaux liés à la protection et au contrôle des sources radioactives, la fourniture d'orientations et d'une assistance pour la sécurité d'utilisation des sources de haute activité portatives et mobiles, et le renforcement de l'échange d'informations grâce aux nouveaux outils de gestion de l'information élaborés par l'AIEA.

16. L'Agence a pris part au deuxième atelier régional sur la sécurité des sources radioactives pour l'Asie du Sud-Est, organisé en Malaisie en décembre 2012 par l'Organisation australienne pour la science et la technologie nucléaires dans le cadre de son projet de sécurité régionale des sources radioactives. Ce deuxième atelier s'est intéressé plus particulièrement à la sécurité de la gestion du cycle de vie des sources radioactives utilisées en radiographie industrielle et en diagraphie de forage.

17. Au cours de la période à l'examen, l'Agence a continué à participer, en tant qu'observateur officiel, aux manifestations pertinentes de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Elle a contribué à l'élaboration d'un document de cette initiative sur les fondements de la criminalistique nucléaire qui a été finalisé en 2012 en vue de sensibiliser les décideurs politiques. Elle a aussi participé à la réunion du groupe chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation de cette initiative, en février 2013, à Madrid (Espagne), au cours de laquelle elle a donné des informations détaillées sur ses programmes pertinents dans le domaine de la sécurité nucléaire.

18. L'AIEA a participé à l'exercice international @TOMIC 2012, de manière active mais aussi en offrant son appui, comme d'autres organisations. @TOMIC 2012 est un exercice international de simulation sur la sécurité nucléaire et la cybersécurité, qui a été parrainé par le coordinateur national des Pays-Bas pour le contreterrorisme et la sécurité (NCTV) et organisé à l'Institut de criminalistique nucléaire des Pays-Bas, du 27 au 29 novembre 2012. En y participant, l'AIEA a fait la démonstration de ses ressources dans le domaine de la prévention et de la détection des événements de sécurité nucléaire et des interventions en la matière, conformément au scénario de l'exercice. Par ailleurs, le Centre des incidents et des urgences (IEC) a pu à cette occasion mettre en exergue les arrangements de l'AIEA relatifs à la notification des situations d'urgence et à l'assistance, mais aussi apporter son concours aux participants concernant les communications avec le public en cas d'urgence.

## **D. Principaux résultats**

19. Les principaux résultats obtenus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 30 juin 2013 pour chacun des éléments du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2010-2013 sont résumés ci-après.

## **D.1. Évaluation des besoins et collecte et analyse d'informations**

### **D.1.1. Programme de la base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB)**

20. La réunion des points de contact de l'ITDB, qui a eu lieu du 24 au 26 juillet 2012 à Vienne, a accueilli 90 participants représentant 81 États. Elle visait à examiner, analyser et recommander des modifications au programme de l'ITDB. Au terme des discussions, l'intitulé du programme a été modifié afin de refléter plus précisément la portée de celui-ci. Désormais, on parlera de la « Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB) : incidents mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire ». Les participants à cette réunion ont aussi recommandé de reprendre la publication de rapports analytiques annuels ou semestriels, mais aussi de renforcer et de développer les ressources électroniques de l'ITDB disponibles sur le portail d'information de l'AIEA consacré à la sécurité nucléaire (NUSEC), comme WebITDB et une nouvelle version de WebINF. Ils ont également recommandé de réduire le nombre de types d'incidents répertoriés dans l'ITDB, soit 22 actuellement. Enfin, ils ont recommandé de mettre les ressources de l'ITDB à la disposition de trois nouvelles organisations internationales : la Communauté des polices américaines (AMERIPOL), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et le Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du Sud-Est (SELEC).

21. Dix États se sont inscrits à l'ITDB, ce qui porte à 124 le nombre total de participants.

22. À la fin de la période à l'examen, les États avaient signalé – ou confirmé au programme ITDB – 2 407 incidents. Ils ont signalé pendant cette période 155 incidents à l'ITDB, dont 14 concernaient la possession illégale et la tentative de vente de matières nucléaires ou de sources radioactives, parmi lesquels quatre mettaient en jeu des matières nucléaires. Quarante cas de vol ou de perte de sources radioactives ont été signalés, dont deux concernaient le vol de sources radioactives des catégories 1 à 3. Dans un des deux incidents, les sources radioactives n'ont pas été signalées comme ayant été récupérées.

23. Les 101 autres incidents concernaient des activités non autorisées sans lien apparent avec des activités criminelles. Ils concernaient notamment la détection de matières nucléaires ou de sources radioactives évacuées de manière non autorisée, la détection de matières radiocontaminées, la récupération de matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et la découverte de matières nucléaires ou de sources radioactives dans des entrepôts non autorisés ou non déclarés. Aucun d'entre eux n'impliquait de l'uranium hautement enrichi (UHE).

### **D.1.2. Activités d'informations sur le trafic illicite**

24. Des réunions sous-régionales sur l'échange d'informations dans le cadre de l'ITDB et la coordination de ce programme ont eu lieu en République-Unie de Tanzanie pour les États d'Afrique centrale et australe, en Égypte pour les États d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, au Sri Lanka pour les États d'Asie du Sud et à Vienne pour les États de la région de la mer Noire. Elles ont permis aux participants de bien mieux comprendre les processus de l'ITDB et les exigences en matière de rapports à respecter au titre de ce programme, ce qui devrait accroître la qualité desdits rapports à l'avenir. Les États qui ne sont pas encore membres de l'ITDB ont reçu des informations en vue d'une adhésion, ce que nombre d'entre eux ont indiqué vouloir faire dans un avenir proche.

25. Une réunion regroupant des États Membres qui ne participent pas encore au programme ITDB a eu lieu à Vienne les 5 et 6 décembre 2012. Elle avait pour objet de présenter l'ITDB, ses spécificités et ses mécanismes d'établissement de rapports, mais aussi d'encourager les États à y adhérer. Depuis lors, cinq États ont adhéré au programme tandis que plusieurs autres ont exprimé leur intérêt à terme.

### **D.1.3. Outils d'information**

26. Un projet d'examen de l'ITDB a été lancé en vue de déterminer les améliorations à apporter au système, notamment au niveau de son architecture et de ses données, afin d'assurer une compatibilité maximale avec de nouveaux logiciels avancés et de contribuer ainsi à l'objectif du Plan sur la sécurité nucléaire qui est de mettre en place une plateforme complète d'information sur ce sujet<sup>6</sup>. Cet examen permettra aussi d'identifier les possibilités d'amélioration du processus de communication d'informations à l'ITDB et de la notification des incidents aux États par le biais du portail sécurisé NUSEC. En outre, un projet pilote a été lancé afin de permettre un accès sécurisé à l'ITDB par le biais du portail d'information sur la sécurité nucléaire (NUSEC).

27. La publication de rapports biennaux sur l'analyse des menaces, des tendances et des points communs à ces incidents a repris ; un rapport couvrant les six années depuis la publication du dernier rapport biennal est aussi en préparation. L'Agence a consulté un groupe d'experts des États Membres pour l'aider à identifier les sujets et questions à y faire figurer. Le prochain rapport d'analyse de l'ITDB devrait être publié dans le courant de 2013.

### **D.1.4. Plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire**

28. L'Agence continue d'accorder une priorité élevée à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP), de manière à aider les États Membres à adopter une approche structurée et globale pour le renforcement des capacités de sécurité nucléaire et permettre une meilleure coordination entre l'Agence, les États concernés et les donateurs potentiels.

29. Neuf États Membres ont approuvé leur INSSP, ce qui porte à 47 le nombre total de plans adoptés. Dix autres INSSP sont en attente d'une approbation officielle. De plus, l'Agence a préparé 20 nouveaux INSSP qui sont à divers stades de finalisation dans les États Membres concernés.

30. Plusieurs États Membres ont demandé à l'Agence d'organiser des réunions afin d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des INSSP et de planifier les futures activités qui y sont prévues. Pendant la période à l'examen, huit INSSP ont été passés en revue et ont été mis à jour.

31. Lors de la mise en œuvre ou de la planification des activités dans chacun des États Membres concernés par un INSSP, des efforts ont été faits afin d'organiser des événements permettant de partager les données d'expérience et les bonnes pratiques concernant l'élaboration et la mise en place de ces plans. À cet égard, un atelier a été organisé à Kuala Lumpur (Malaisie), du 11 au 13 juin 2013, à l'intention des États Membres de la région Asie et Pacifique. Cet atelier, auquel ont assisté divers décideurs politiques et experts techniques de 17 États, leur a permis d'avoir une vision commune du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un INSSP ainsi que des avantages pouvant être retirés d'un tel plan. Pendant l'atelier, les participants ont reconnu l'importance des INSSP et six États ont exprimé un vif intérêt pour l'élaboration de leur propre plan, les 11 autres ayant déjà engagé le processus.

### **D.1.5. Portail d'information sur la sécurité nucléaire**

32. L'Agence a poursuivi le développement du portail d'information sur la sécurité nucléaire (NUSEC) évoqué dans des rapports précédents. En septembre 2012, le NUSEC fait l'objet d'une mise à niveau importante visant à en rendre l'interface plus conviviale et plus performante. Il compte actuellement plus de 900 utilisateurs enregistrés provenant de 115 États et de 16 organisations internationales. De nouveaux groupes d'utilisateurs y ont été créés, notamment le groupe de

---

<sup>6</sup> Voir le paragraphe 23 du document GOV/2011/51-GC(55)/21.



consultation sur les menaces d'origine interne, le groupe des utilisateurs de l'outil d'évaluation de la sécurité nucléaire et le groupe de travail sur la sécurité des sources radioactives (WGRSS).

33. Les États Membres ayant exprimé le besoin de disposer d'orientations de sécurité nucléaire dans le domaine de la sécurité informatique et de la sécurité de l'information, l'Agence a intensifié ses efforts pour faire du portail du groupe d'utilisateurs sur la sécurité informatique du NUSEC l'unique source d'information des États Membres en la matière. L'accès au portail et son utilisation font désormais partie intégrante de toutes les réunions et formations liées à la sécurité informatique et à la sécurité de l'information.

#### **D.1.6. Système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire (NUSIMS)**

34. Les travaux de développement et de mise en ligne de la plateforme web NUSIMS se sont poursuivis afin de permettre aux États de regrouper, gérer et tenir à jour, sur une base volontaire, des informations relatives à la sécurité nucléaire les concernant. La structure du système d'autoévaluation a été dérivée des Fondements de la sécurité nucléaire et des recommandations en la matière. Elle comprend six domaines, qui reprennent les principaux domaines d'activité de la sécurité nucléaire, et les questionnaires d'examen correspondants. Le système a été conçu de manière à aider les États à évaluer leur infrastructure de sécurité nucléaire et à en suivre les progrès ; il facilite aussi l'identification des besoins et leur hiérarchisation systématiques et permet à l'AIEA de proposer une approche plus individualisée pour répondre aux demandes de certains États. La plateforme web a été mise en production et sera présentée lors de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire en juillet 2013. L'annonce du lancement officiel sera faite à l'occasion de la Conférence générale de septembre 2013.

### **D.2. Renforcement du cadre mondial de sécurité nucléaire**

#### **D.2.1. Comité des orientations sur la sécurité nucléaire**

35. Le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire (NSGC) est un organe permanent d'experts de haut niveau dans le domaine de la sécurité nucléaire, et ouvert à tous les États Membres. Ce comité aura pour but de formuler des recommandations au Directeur général adjoint chargé du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires sur l'élaboration et l'examen des publications de la collection Sécurité nucléaire. L'objectif est d'améliorer la transparence, le consensus, la qualité, la cohérence et l'homogénéité du contenu en associant un plus grand nombre d'États Membres à l'élaboration des publications internationales pour la sécurité nucléaire. Cinquante-quatre États Membres ont désigné des experts pour siéger au NSGC.

36. Au cours de la période à l'examen, deux réunions du NSGC ont eu lieu, du 10 au 14 décembre 2012 et du 13 au 17 mai 2013. Le NSGC a examiné et approuvé des projets et des propositions de guides sur la sécurité nucléaire. Dans la perspective de la révision des normes de sûreté sur des thèmes qui présentent des interactions entre la sûreté et la sécurité, il a aussi examiné un plan de publications concernant la collection Sécurité nucléaire et conseillé le Secrétariat à ce sujet.

37. Ce plan de publications, comme l'a recommandé le NSGC, prévoit d'achever en priorité le volet des guides d'application, qui donnent des orientations sur la mise en œuvre des recommandations de sécurité nucléaire publiées en 2011 et sur des thèmes d'ordre général de la sécurité nucléaire. D'autres documents d'appui sur des sujets techniques plus particuliers seront rédigés en fonction des besoins, compte étant tenu des recommandations du NSGC.

38. La publication-phare de la collection Sécurité nucléaire, *Objective and Essential Elements of a State's Nuclear Security Regime*, qui a été approuvée par le NSGC en juin 2012, a reçu l'aval du

Conseil des gouverneurs en septembre 2012 pour parution en tant que Fondements de la sécurité nucléaire (n° 20 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA).

39. Deux guides d'application, *Establishing Nuclear Security Infrastructure for a Nuclear Power Programme* (n°19 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA) et *Nuclear Security Systems and Measures for the Detection of Nuclear and Other Radioactive Material out of Regulatory Control* (n° 21 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA), ont été publiés au cours de la période à l'examen dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, de même que des orientations techniques sur *Identification of Vital Areas at Nuclear Facilities* (n° 16 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA).

40. Conformément au plan de publication ci-dessus, des guides d'application sur les sujets suivants sont en préparation :

- Comptabilité et contrôle des matières nucléaires pour la sécurité nucléaire dans les installations ;
- Sécurité des matières nucléaires lors du transport ;
- Protection et confidentialité des informations sensibles dans le domaine de la sécurité nucléaire ;
- Conduite d'opérations sur les lieux d'actes délictueux impliquant des matières radioactives ;
- La criminalistique nucléaire à l'appui des investigations (en remplacement du n° 2 de la collection Sécurité nucléaire) ;
- Mise en place d'une bibliothèque nationale de criminalistique nucléaire ;
- Évaluation de la menace et approche fondée sur les risques pour la mise en œuvre des mesures de sécurité nucléaire concernant les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire ;
- Mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire relatif à la sécurité nucléaire ;
- Mise en place d'un cadre national de gestion des événements de sécurité nucléaire ;
- Cadre de la coopération et de l'assistance internationales pour la sécurité nucléaire ;
- Mesures préventives concernant les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire ;
- Détection des matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire aux points d'entrée et de sortie et interventions pertinentes ;
- Pérennisation d'un régime de sécurité nucléaire ;
- Protection physique des matières nucléaires en cours d'utilisation et d'entreposage et des installations nucléaires ;
- Gestion de la sécurité des matières radioactives et des activités associées, et plans de sécurité y afférents ;
- Mesures de prévention et de protection contre les menaces internes (en remplacement du n° 8 de la collection Sécurité nucléaire).

## **D.2.2. Travaux de recherche-développement pour une sécurité nucléaire efficace**

41. Comme l'indiquait le Rapport sur la sécurité nucléaire 2012, le rapport final relatif au projet de recherche coordonnée (PRC) sur la mise au point de méthodologies d'évaluation des risques et de gestion nationale d'un régime de sécurité nucléaire a été achevé et, conformément à la recommandation du rapport du PRC, l'Agence a lancé un nouveau programme sur la « Mise au point d'outils d'évaluation de la sécurité nucléaire ». Ce programme a pour objet d'élaborer des méthodologies axées sur les résultats que les États pourraient utiliser pour évaluer leur propre sécurité nucléaire de manière transparente, systématique et structurée.

## **D.3. Services de sécurité nucléaire**

### **D.3.1. Missions d'évaluation et services consultatifs en sécurité nucléaire**

#### *Service consultatif international sur la sécurité nucléaire*

42. L'Agence offre, sur demande, des examens effectués par des pairs et des services consultatifs pour évaluer l'efficacité des systèmes et mesures de sécurité nucléaire envers les matières non soumises à un contrôle réglementaire dans les États, dans le cadre de missions composées d'experts d'États Membres. Les critères d'évaluation du Service consultatif international sur la sécurité nucléaire (INSServ) ont été révisés pour être présentés sous une forme modulaire, ce qui harmonise l'aide apportée et permet aux États de choisir les modules en fonction de leurs besoins. Actuellement, les modules disponibles portent sur l'infrastructure institutionnelle, les systèmes et mesures de détection et d'intervention, et la sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques.

43. L'Agence a mené à bien sept missions INSServ consacrées aux systèmes et mesures de détection et d'intervention en Albanie, en Bolivie, au Chili, en Indonésie, en Libye, en République bolivarienne du Venezuela et en Tunisie, ainsi que deux missions INSServ concernant l'infrastructure institutionnelle au Chili et au Kenya et deux autres concernant la sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques en Zambie et au Zimbabwe. Une réunion a été organisée en préparation à la mission INSServ au Bélarus. De plus, deux demandes officielles de missions INSServ ont été formulées par la Roumanie et la République démocratique populaire lao.

#### *Service consultatif international sur la protection physique*

44. Par ailleurs, l'Agence propose, sur demande, un Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) qui est axé sur l'infrastructure de sécurité nucléaire d'un État associée aux installations nucléaires et aux activités connexes et sur les installations et activités mettant en jeu des matières radioactives, notamment le transport des matières nucléaires et autres matières radioactives.

45. L'Agence a actualisé les directives IPPAS afin que ce service corresponde aux bonnes pratiques actuelles. Cette actualisation comportait l'élaboration de nouveaux modules, dont un sur la cybersécurité. Au cours de la période à l'examen, ce module a été utilisé lors de trois missions IPPAS.

46. L'Agence a aussi mené à terme la mise à jour et la finalisation d'un module consacré aux matières radioactives. Elle est désormais en mesure d'effectuer des missions IPPAS portant spécifiquement sur des installations et des activités impliquant des matières radioactives, notamment le transport, pour les États ne possédant pas de matières ou d'installations nucléaires.

47. L'Agence a effectué des missions IPPAS en Hongrie, au Kazakhstan, en Roumanie et à ses laboratoires à Seibersdorf, cette dernière constituant la première mission de ce type jamais menée pour une de ses installations. La mission a permis d'identifier des améliorations possibles et a débouché sur un plan d'activités mis en œuvre par le Département des garanties de l'AIEA. Deux autres missions auront lieu en 2013, en Australie et aux États-Unis d'Amérique.

48. Au 30 juin 2013, l'Agence avait effectué au total 59 missions IPPAS dans 37 États Membres, dont 15 missions de suivi IPPAS dans 14 États Membres. Pour répondre aux demandes des États Membres qui souhaitent obtenir des informations détaillées sur le service IPPAS, elle a organisé des ateliers en Chine en juillet 2012 et en Australie en novembre 2012.

### ***Missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR)***

49. Le Bureau de la sécurité nucléaire a apporté un appui essentiel aux missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR) menées par le Département de l'énergie nucléaire de l'AIEA. Il a notamment envoyé des experts pour des missions INIR en Afrique du Sud, en Pologne et au Vietnam. Il a aussi coordonné et appuyé diverses autres activités liées à l'INIR, notamment l'élaboration de documents et d'une méthodologie d'évaluation, l'établissement de plans de travail et l'organisation de réunions de sensibilisation et de formation à l'infrastructure de sécurité nucléaire dans des États tels que l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Jordanie, la Libye et la Turquie.

### **D.3.2. Formation pratique à la sécurité nucléaire**

50. L'Agence a dispensé une formation à la sécurité nucléaire à plus de 2 175 personnes, soit une hausse de 24 % par rapport au rapport précédent. Sur les 87 cours et ateliers qui ont eu lieu, 45 ont porté sur la prévention et la sécurité informatique, et 41 sur la détection et l'intervention. Treize cours et ateliers ont eu lieu en Afrique, 25 dans la région Asie et Pacifique, 13 sur le continent américain et 36 en Europe.

51. Les cours dispensés par l'Agence ont porté sur une grande variété de sujets tels que la gestion et l'évaluation de menaces, l'analyse de vulnérabilités, la protection contre le sabotage, la protection physique des matières et installations nucléaires, la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires intéressant la sécurité nucléaire dans les installations, la formation pour les États entreprenant des programmes électronucléaires, la sécurité des sources radioactives, la sécurité du transport, la culture de sécurité nucléaire, la criminalistique nucléaire, la conduite d'opérations sur les lieux d'actes délictueux impliquant des matières radioactives, les techniques de détection radiologique et la cybersécurité. Un nouveau cours de formation régional et national destiné à sensibiliser les hauts responsables à la question de l'infrastructure de sécurité nucléaire a été élaboré. Dans certains cas, des cours ont été dispensés dans le cadre de programmes d'assistance pour de grandes manifestations publiques comme un séminaire pour hauts responsables sur l'analyse des menaces, tendances et caractéristiques des cas de trafic illicite et d'autres activités non autorisées mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives, une session de formation de formateurs aux techniques de détection des rayonnements, un cours approfondi sur l'appui technique pour de grandes manifestations publiques, un atelier de coordination sur les actes malveillants mettant en jeu des matières radioactives lors d'une grande manifestation publique et des exercices de terrain sur la détection, l'interception et l'intervention lors d'un acte criminel impliquant des matières radioactives.

52. Du matériel didactique a été mis au point pour des cours sur la mise en œuvre des recommandations de sécurité nucléaire sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires (INFCIRC/225/Rev.5) (n° 13 de la collection Sécurité nucléaire). Les cours ont pour objet de faire mieux connaître aux participants le document INFCIRC/225/Rev.5 de manière à aider leur pays à renforcer les mesures de protection physique dans les installations pertinentes et de consolider la coopération avec les diverses autorités nationales chargées de la sécurité nucléaire. L'Agence a aussi mis au point un nouveau programme de formation sur la sécurité du transport des matières nucléaires. Un cours régional pilote a eu lieu au Mexique en août 2012. D'autres cours nationaux et régionaux ont ensuite été organisés en Afrique du Sud, en Allemagne, en Australie et au Brésil. De même, l'Agence a révisé son programme de formation sur la sécurité du transport des matières radioactives, avec un cours régional pilote dispensé en septembre 2012 au Ghana. Des cours

nationaux et régionaux ont ensuite eu lieu en Allemagne, au Burkina Faso, en Colombie, au Maroc et en Mauritanie.

53. L'Agence a continué à dispenser une formation complète sur la sécurité des sources radioactives à l'intention de représentants d'organismes réglementaires et de représentants gouvernementaux ayant des responsabilités dans ce domaine, mais aussi des principaux utilisateurs de ces sources. Elle s'est concentrée à cette occasion sur ses orientations et sur l'application des principes fondamentaux de la protection physique des sources radioactives. Cinq cours régionaux ont été organisés (Liban, Maroc, Pérou, Ukraine et Vietnam) et des services d'appui ont été fournis pour un cours national dispensé au Pakistan.

54. La construction modulaire du matériel didactique existant s'est poursuivie : quatre cours ont été adaptés afin de mieux répondre aux principes de l'approche systémique de la formation et une structure plus rigoureuse comprenant des plans de séances, des objectifs de formation renforcés, des programmes d'étude mieux définis et l'élaboration d'agendas indicatifs, a été mise en place. La formation sur la sécurité des sources radioactives a été évaluée au moyen d'une approche similaire, l'objectif étant de définir des objectifs de formation clairs et d'établir des notes détaillées permettant d'assurer la qualité et la cohérence des présentations données.

55. Dans le cadre de cette initiative, l'Agence a publié une version révisée de son catalogue de cours sur le portail NUSEC. Les États Membres peuvent utiliser ce catalogue, qui présente également les objectifs d'apprentissage et les publics cibles, pour introduire des demandes de formation aux niveaux national, régional ou international.

### **D.3.3. Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire**

56. Une réunion thématique sur le *Plan de sécurité nucléaire 2010-2013 – Mise en œuvre du Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire (NSSC)* s'est tenue au Siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, du 25 au 27 février 2013. Elle a accueilli 56 participants de 35 États Membres. Tous les membres du réseau NSSC ont été encouragés à enregistrer le matériel didactique pertinent sur le site du groupe d'utilisateurs du NSSC. Le compte rendu de cette réunion est disponible sur le NUSEC. En marge de cette réunion, des discussions ont eu lieu sur les difficultés techniques liées à l'utilisation du cadre actuel du réseau NSSC, abrité par l'AIEA, au profit d'un réseau régional de NSSC et de centres d'excellence en Asie.

57. L'Agence a continué à aider les États qui souhaitent créer des centres nationaux de soutien à la sécurité nucléaire ou des centres d'excellence. Dans le même temps, l'Union européenne œuvre au développement d'un certain nombre de centres d'excellence régionaux dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire (centres d'excellence CBRN de l'UE). Toutes deux continuent à collaborer afin d'éviter les doubles emplois dans les activités relevant des composantes radiologiques et nucléaires des centres CBRN. Plusieurs arrangements pratiques qui incluent de tels centres en tant qu'espace de coopération sont en cours de finalisation ou ont été signés entre l'AIEA et des États Membres comme le Brésil, la Chine, Cuba, la Grèce, le Kenya, la Malaisie et les Philippines.

### **D.3.4. Formation théorique à la sécurité nucléaire**

58. L'Agence a continué à fournir un appui pour développer la formation théorique à la sécurité nucléaire dans le monde, essentiellement dans le cadre des groupes de travail du Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN), qui a tenu sa troisième réunion annuelle les 9 et 10 août 2012, les groupes de travail I à III s'étant retrouvés eux du 11 au 13 août 2012. Ceci a permis à ces derniers de collaborer, de mettre à jour les plans d'action et d'informer les membres du réseau sur les activités futures. La réunion annuelle a accueilli 66 participants de 27 États Membres et des représentants de 10 organisations internationales. À l'issue de cette réunion, chaque groupe de

travail a présenté un plan d'action pour les 6 mois suivants, qui comprenait des tâches précises, les priorités, les responsabilités des différents intervenants et les échéances. Le compte rendu de cette réunion est disponible sur le NUSEC.

59. Les membres de l'INSEN ont achevé la rédaction du manuel NS22 sur la sécurité informatique et la cybersécurité, qui en est au stade final d'examen par des experts.

60. De plus, du matériel didactique comprenant un agenda indicatif, des présentations PowerPoint et le plan des séances correspondantes, des travaux pratiques, des exercices de laboratoire ainsi que des exercices d'évaluation a été élaboré et a fait l'objet d'un examen par des pairs pour les cours théoriques NS1 à NS11, NS17, NS21 et NS22. Ce matériel didactique est à la disposition des membres de l'INSEN sur le portail NUSEC/INSEN. Un groupe d'universités d'Allemagne, d'Autriche, de Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni a lancé en mars 2013 le premier programme complet de master en sécurité nucléaire, basé sur le matériel didactique établi par l'INSEN.

61. Afin d'aider les établissements à dispenser un enseignement de meilleure qualité à l'aide du matériel didactique susmentionné, un deuxième cours de perfectionnement professionnel sur la sécurité informatique et la cybersécurité à l'intention des membres du corps enseignant a été organisé à l'Université des sciences appliquées de Brandebourg (Allemagne) en septembre 2012. Il a accueilli 13 participants de sept États Membres. Vu le beau succès remporté par cette formule, un nouveau cours a été lancé en mai 2013. De même, le cours de perfectionnement professionnel d'introduction à la sécurité nucléaire a été dispensé à deux reprises au King's College de Londres (Royaume-Uni) et a attiré à chaque fois 15 participants du corps enseignant.

62. L'Agence a organisé pour la troisième année deux semaines d'enseignement intensif à l'intention de jeunes professionnels de la sécurité nucléaire au Centre international de physique théorique à Trieste (Italie), du 8 au 19 avril 2013. Au total, ce cours a attiré 47 participants de 39 États Membres travaillant dans des organismes de réglementation, des universités, des instituts de recherche, des ministères et des services chargés de l'application des lois. Le cours a donné aux participants une vaste base de connaissances sur les sujets relatifs à la sécurité nucléaire, complétée par des travaux pratiques et une visite technique dans un port maritime en service afin d'y observer l'utilisation du matériel de surveillance aux frontières.

## **D.4. Réduction des risques**

### **D.4.1. Caractérisation et évaluation des menaces**

63. La caractérisation des menaces de sécurité nucléaire, de la menace de référence, de l'analyse des vulnérabilités et l'évaluation des systèmes de sécurité des installations et des activités associées constituent les éléments essentiels d'un régime durable de sécurité nucléaire. Afin d'aider les États Membres à appliquer ces éléments, l'Agence a continué à conseiller des États sur la caractérisation et l'évaluation des menaces formelles, la conception, l'utilisation et la mise à jour de menaces de référence, l'analyse des vulnérabilités et l'élaboration de méthodologies d'évaluation de la performance des systèmes de protection physique. Trois ateliers nationaux sur la menace de référence ont eu lieu en Jordanie, en Libye et au Nigeria.

### **D.4.2. La culture de sécurité nucléaire dans la pratique**

64. L'Agence a poursuivi ses activités d'appui à la mise en œuvre dans la pratique par les États de la culture de sécurité nucléaire dans les installations du cycle du combustible nucléaire et les activités associées pendant toute la durée de vie de celles-ci, ainsi que les activités liées à d'autres matières radioactives, notamment le transport. Ces activités étaient conformes aux orientations énoncées dans la publication n° 7 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA sur la culture de sécurité nucléaire. Elles

ont été axées sur la mise en place d'une méthodologie pratique d'autoévaluation pour l'évaluation et le renforcement de la culture de sécurité nucléaire dans les installations et au sein des organisations. Une réunion technique s'est tenue du 8 au 12 avril 2013 afin de développer plus avant la méthodologie d'autoévaluation de la culture de sécurité nucléaire de l'AIEA et de s'accorder sur celle-ci, avant qu'elle puisse être appliquée par les États. Quarante et un participants de 28 États Membres y ont assisté. Cette méthodologie a été appliquée par l'Indonésie pour procéder à une autoévaluation de la culture de sécurité nucléaire sur trois sites de réacteurs de recherche. L'AIEA a aussi continué à promouvoir la culture de la sécurité nucléaire en organisant des ateliers régionaux au Japon et au Maroc ainsi que des ateliers nationaux au Bangladesh et en Slovaquie.

#### **D.4.3. Sécurité nucléaire des installations du cycle du combustible et activités associées**

65. L'Agence a poursuivi ses activités en vue d'aider les États à mettre en place, renforcer et pérenniser la sécurité nucléaire dans certaines installations du cycle du combustible pendant toute leur durée de vie. Pour atteindre ces objectifs, elle élabore des orientations et des méthodologies d'autoévaluation supplémentaires en sécurité nucléaire ainsi qu'un programme de formation et des supports didactiques nouveaux ; elle mène aussi d'autres activités à cet égard, comme des missions consultatives et des PRC.

66. L'Agence entreprend d'aider les États Membres à mettre en œuvre le document NSS 13 (INFCIRC/225/Rev.5) pour l'industrie de l'uranium. Ses activités en la matière visent à mettre à niveau les pratiques de sécurité utilisées dans le traitement et le contrôle du concentré d'uranium. Elles comprennent l'élaboration de documents techniques et du matériel didactique connexe relatifs à la sécurité, ainsi qu'une assistance pour l'amélioration de cette dernière. Une réunion technique regroupant des représentants de l'Australie et du Kazakhstan a eu lieu en juin 2013. Un plan d'action a été élaboré en vue de la mise en œuvre d'activités futures.

67. L'Agence aide aussi les États Membres à appliquer les dispositions du document NSS 13 (INFCIRC/225/Rev.5) dans les installations de réacteurs de recherche. Les travaux concernent notamment la préparation d'un plan complet type de sécurité et du matériel didactique connexe pour la gestion de la sécurité à l'intention des exploitants de réacteurs de recherche. L'assistance inclut l'envoi de missions d'évaluation dans les États Membres (missions IPPAS dans des réacteurs de recherche), des visites d'assistance en vue de l'autoévaluation d'installations, des réunions/missions techniques, l'assistance aux activités de réduction des risques (rapatriement d'UHE) et l'aide aux améliorations de la sécurité dans les installations.

68. En février 2013, l'Agence a organisé la première réunion de consultants afin d'examiner les approches de sécurité nucléaire concernant l'entreposage de longue durée de combustible nucléaire usé, l'accent étant mis sur la mise en œuvre du document NSS 13 (INFCIRC/225/Rev.5). L'objectif de cet examen était de définir les éléments essentiels des politiques et approches nationales concernant la sécurité nucléaire de l'entreposage de longue durée du combustible usé, en tenant compte de l'application des Fondements de la sécurité nucléaire et du document NSS 13 (INFCIRC/225/Rev.5). Les experts ont ensuite recommandé de considérer de manière plus globale la portée de tout programme de sécurité nucléaire relatif au combustible usé, afin de couvrir non seulement l'entreposage de longue durée, mais aussi le stockage définitif du combustible usé et des déchets radioactifs.

#### **D.4.4. Comptabilité et contrôle des matières nucléaires intéressant la sécurité nucléaire dans les installations**

69. L'Agence a mis au point des cours à l'utilisation d'un système de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires dans une installation à des fins de sécurité nucléaire, ainsi que des méthodes

d'enseignement en vue de son application. Des ateliers conjoints portant sur les différents aspects d'un tel système dans une installation ont eu lieu en Chine, en Finlande, en Indonésie et au siège de l'AIEA. Le service ISSAS (service consultatif sur les SNCC de l'AIEA) bénéficie de l'appui conjoint de spécialistes de la sécurité nucléaire et des garanties, avec deux missions en cours en République de Moldova et au Tadjikistan. Le Bureau de la sécurité nucléaire a aussi offert un appui à la formation aux SNCC, notamment à l'occasion de cours régionaux organisés en Argentine et au Malawi, mais aussi d'un cours national pour le Myanmar, qui s'est tenu au siège de l'AIEA. Une mission spéciale d'évaluation des besoins de formation en la matière a aussi été organisée à Oman en mars 2013.

#### **D.4.5. Sécurisation des sources radioactives**

70. Reconnaissant le besoin permanent d'échange d'informations et de coordination entre les parties prenantes dans le domaine de la sécurité des sources radioactives, l'Agence a collaboré avec des initiatives multilatérales et des organisations non gouvernementales pertinentes, comme le sous-groupe de travail sur la sécurité nucléaire et radiologique, le projet régional sur la sécurité des sources radioactives et l'Institut mondial de sécurité nucléaire (WINS) afin de mieux coordonner les activités. Elle a aussi entrepris les premières démarches en vue d'une coopération avec la Commission européenne pour appuyer les efforts en cours du partenariat régional pour la sécurité des sources radioactives en Asie du Sud-Est.

71. L'Agence a aidé Cuba à mettre à niveau ses systèmes de protection physique et elle continue à collaborer avec la République bolivarienne du Venezuela pour lui permettre de sécuriser toutes les sources de haute activité de manière appropriée. De juillet 2012 à juin 2013, l'Agence a sécurisé seize sources de haute activité retirées du service aux Philippines, au moyen de la technique de cellule chaude mobile. Plusieurs missions d'enquête (Arménie, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Maroc et République bolivarienne du Venezuela) ont été menées à bien afin d'obtenir des informations sur les stocks de sources de haute activité retirées du service. Des travaux sont en cours en vue de l'enlèvement de sources de haute activité en Bosnie-Herzégovine, au Honduras et au Soudan, et du regroupement des sources dans des installations d'entreposage nationales en Colombie.

#### **D.4.6. Sécurité du transport**

72. Le programme de sécurité du transport de l'Agence aide les États à mettre en place un régime complet de sécurité nucléaire, incluant tous les engagements qu'ils peuvent avoir pris en tant que parties à des instruments internationaux relatifs à la sécurité du transport de matières nucléaires et autres matières radioactives. Un cours sur la sécurité du transport des matières nucléaires a été mis en place pour tenir compte des recommandations formulées en la matière dans le n° 13 de la collection Sécurité nucléaire sur la protection physique des matières et installations nucléaires (INFCIRC/225/Rev.5). Un cours pilote a été dispensé en août 2012.

#### **D.4.7. Améliorations de la protection physique et télésurveillance**

73. L'Agence a participé à la modernisation de 50 sites abritant des sources de haute activité dans six États et a achevé la mise à niveau, en ce qui concerne la sécurité, d'une installation de stockage définitif des déchets radioactifs dans un autre État en apportant des améliorations importantes à l'infrastructure, mettant ainsi le site en conformité avec les orientations et recommandations qu'elle a formulées sur la protection physique des installations. Elle aide actuellement l'Arménie à mettre à niveau sa centrale nucléaire en lui livrant du matériel destiné à en renforcer les systèmes de contrôle des accès.

74. L'utilisation par les États de systèmes de télésurveillance de la protection physique dans des installations abritant des matières nucléaires ou autres matières radioactives permet de détecter rapidement des violations de la protection physique de ces installations et d'appliquer à temps des



mesures d'intervention hors site. L'Agence a fourni une assistance pour la maintenance de 18 systèmes déjà installés. Pendant la période à l'examen, 13 de ces systèmes ont fait l'objet d'une maintenance ou de mises à niveau, et 12 formations sur site ont été organisées à l'intention de responsables dans des installations. L'Agence a fait don de trois nouveaux systèmes de télésurveillance, ce qui porte à 21 le nombre de systèmes de ce type installés dans les États Membres.

#### **D.4.8. Rapatriement d'UHE**

75. À la demande d'États Membres, l'Agence a continué de participer aux activités de rapatriement de combustible à l'UHE de réacteurs de recherche. Dans le cadre du programme de renvoi du combustible d'origine russe pour réacteurs de recherche, elle a aidé à rapatrier en Fédération de Russie près de 44 kg de combustible neuf à l'UHE et quelque 203 kg de combustible usé à l'UHE de Hongrie, de Pologne, de la République tchèque et d'Ouzbékistan. La réunion annuelle consacrée aux enseignements à tirer et à l'échange de données d'expérience sur les projets de rapatriement de l'UHE et la préparation des prochains enlèvements potentiels d'UHE a eu lieu à Sébastopol (Ukraine) en juin 2013 et a accueilli 77 participants de 17 pays.

#### **D.4.9. Instauration de contrôles efficaces aux frontières**

76. Au cours de la période à l'examen, l'Agence a fait don aux États Membres de 400 détecteurs de rayonnements individuels, 52 dispositifs d'identification des rayonnements et 19 dispositifs de détection de neutrons, ainsi que d'autres instruments de sécurité nucléaire de divers types. En 2012, elle a aidé à installer un portique de détection des rayonnements en Indonésie, trois en Malaisie et huit au Vietnam. Un projet d'amélioration de la surveillance aux frontières en est aux premiers stades de mise en œuvre à Cuba.

77. L'équipe chargée de la sécurité nucléaire à l'Agence a effectué des tests de performance de tout le matériel fourni aux États Membres avant sa livraison. Outre les instruments du Fonds de matériel, elle a effectué des tests de performance pour des systèmes de spectrométrie à haute résolution, des systèmes de détection mobiles (dorsaux), des dispositifs d'identification des radio-isotopes, des dispositifs de détection de neutrons et des détecteurs de rayonnements individuels.

#### **D.4.10. Grandes manifestations publiques**

78. L'Agence a continué à travailler étroitement avec les États Membres qui organisent de grandes manifestations publiques en ce qui concerne la mise en œuvre de systèmes de sécurité nucléaire avant et pendant ces manifestations. Une telle assistance est normalement fournie dans le cadre d'un plan d'action commun couvrant : des missions d'appui technique ; des cours, des séminaires et des exercices ; la rédaction de procédures de détection et d'intervention en cas d'actes criminels et d'autres actes non autorisés mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire ; l'échange et l'analyse d'informations pour lutter contre les menaces ; le choix, la mise en place et l'utilisation du matériel de détection ; et l'intervention en cas d'événements de sécurité nucléaire, y compris l'intervention d'urgence. L'Agence a mis en place des plans d'action conjoints et a fourni une assistance aux États Membres suivants :

- Brésil : appui à la sécurité nucléaire durant la Coupe des confédérations de la FIFA 2013, les Journées mondiales de la jeunesse 2013, la Coupe du monde de la FIFA 2014, les Jeux olympiques de 2016 et les Jeux paralympiques de 2016.
- Zambie et Zimbabwe : appui à la sécurité nucléaire durant la 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en 2013.

- Bélarus : appui à la sécurité nucléaire pendant le Championnat du monde de la Fédération internationale de hockey sur glace en 2014.
- Fédération de Russie : appui à la sécurité nucléaire durant les XXII<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver et les XI<sup>e</sup> Jeux paralympiques d'hiver en 2014.
- Les données d'expérience acquises et les bonnes pratiques mises en place par les autorités mexicaines au cours des XVI<sup>e</sup> Jeux panaméricains en 2011 sont consignées dans un document élaboré conjointement par le gouvernement mexicain et l'Agence, qui devrait être publié à la fin de 2013.

79. En mars 2013, l'Agence a organisé une réunion thématique sur les grandes manifestations publiques à l'intention de représentants des ministères des affaires étrangères de ses États Membres. La réunion avait pour objet de mettre en commun les données d'expérience engrangées et les bonnes pratiques identifiées lors de la mise en œuvre des mesures de sécurité nucléaire lors d'une grande manifestation publique. Elle a porté sur les données d'expérience tirées des XVI<sup>es</sup> Jeux panaméricains par le Mexique et du Championnat d'Europe de l'UEFA 2012 par la Pologne, ainsi que sur l'assistance fournie par l'AIEA aux États Membres en la matière.

#### **D.4.11. Gestion des scènes d'actes délictueux à caractère radiologique**

80. Les opérations d'application des lois dans les États peuvent porter sur des cas de découverte ou de saisie de matières radioactives sur des scènes d'actes délictueux. Les enseignements tirés de ces événements soulignent la nécessité d'avoir des procédures pour alerter les autorités nationales compétentes et déterminer clairement les rôles et les responsabilités liés à une intervention en cas d'événement de sécurité nucléaire, à la fois pour protéger le public et les intervenants et pour préserver l'intégrité des éventuelles preuves de délit. Grâce à la préparation et à des procédures de mise en œuvre d'un concept des opérations, on peut orienter au mieux les capacités d'application des lois et de science nucléaire pour appuyer une intervention complexe mettant en jeu des matières radioactives comme preuves de délit. Comme mentionné plus haut dans le présent rapport, l'AIEA élabore un guide d'application pour soutenir les États à renforcer leurs capacités de gestion des scènes d'actes délictueux. Ce projet de guide a été distribué à l'ensemble des États Membres en février 2013 pour 120 jours d'examen.

81. L'Agence est aussi en train d'élaborer le programme d'un cours sur la gestion des scènes d'actes délictueux à caractère radiologique à partir du projet de guide d'application. Ce cours vise à familiariser les participants avec les questions susceptibles de surgir au cours d'une enquête criminelle mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives et à leur permettre de gérer de telles situations afin de protéger au mieux le public, les intervenants et les preuves du délit.

#### **D.4.12. Criminalistique nucléaire**

82. L'Agence continue à élaborer à l'intention des États des orientations sur la mise en place ou le renforcement des capacités nationales de criminalistique nucléaire à tous les stades du cycle du combustible nucléaire, et à y inclure les sources radioactives afin d'assurer la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives. Du matériel de sensibilisation et des projets de guides d'application ont été préparés lors de plusieurs réunions de consultants tenues en 2012. En raison des évolutions rapides constatées dans le domaine de la criminalistique nucléaire, l'AIEA a entamé la révision de la publication n° 2 de la collection Sécurité nucléaire « Nuclear Forensics Support » afin d'y inclure le rôle important joué par la criminalistique traditionnelle, les moyens d'accroître la confiance dans les conclusions d'un examen de criminalistique nucléaire, l'utilisation de la criminalistique nucléaire de manière préventive et la mise en place d'une bibliothèque nationale de criminalistique nucléaire. Ce document révisé, intitulé « Nuclear Forensics in Support of

Investigations », a été élaboré et examiné lors de diverses réunions de consultations et réunions techniques en 2012 et 2013.

83. L'Agence a révisé son programme de formation à la criminalistique nucléaire en 2012 pour y inclure un cours général d'introduction sur ce sujet ainsi qu'un cours appliqué sur les méthodologies de criminalistique nucléaire. Des cours d'introduction régionaux ont eu lieu au Chili, en Chine, aux Pays-Bas et en République de Moldova.

## **E. Questions relatives à la gestion**

### **E.1. Financement**

84. Les dépenses dans la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 se sont élevées à 27,7 millions d'euros. Elles comprenaient des décaissements (15,6 millions d'euros) ainsi que des engagements non réglés (12,1 millions d'euros)<sup>7</sup>. Bien que les augmentations du budget ordinaire aient facilité la mise en œuvre du programme, l'Agence continue de dépendre de manière importante des contributions extrabudgétaires versées au Fonds pour la sécurité nucléaire. Cette dépendance a clairement un impact sur la planification et la hiérarchisation des activités ainsi que sur la gestion globale du programme.

85. Au cours de l'année, l'AIEA a accepté des promesses de contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire de la Belgique, de la Commission européenne, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, des Pays-Bas et de la République de Corée, tandis qu'une contribution promise par le Royaume-Uni est en cours d'acceptation.

### **E.2. AdSec**

86. Le Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire (AdSec) s'est réuni à deux reprises pendant la période d'examen et a poursuivi sa tâche essentielle, à savoir conseiller le Directeur général sur les priorités et la mise en œuvre du programme de sécurité nucléaire de l'Agence.

87. À la suite de la décision du Directeur général de mettre en place le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire (NSGC), les rôles et fonctions de l'AdSec ont été réexaminés et son mandat révisé a été approuvé par le Directeur général en août 2012. L'AdSec continuera à conseiller le Directeur général sur les priorités et la mise en œuvre du programme de sécurité nucléaire de l'Agence. Désormais, il devra en plus le conseiller sur les questions actuelles et nouvelles liées à la sécurité nucléaire.

88. À la réunion de l'AdSec en avril 2013, ses membres se sont mis d'accord sur une nouvelle approche d'examen du programme de sécurité nucléaire de l'Agence en vue de présenter des avis plus ciblés au Directeur général. L'AdSec inclura aussi régulièrement un point à son ordre du jour afin d'examiner les questions actuelles et nouvelles relatives à la sécurité nucléaire, de manière à déterminer celles sur lesquelles il voudra conseiller le Directeur général.

---

<sup>7</sup> Les engagements non réglés représentent des engagements financiers ayant trait à des demandes d'utilisation de ressources pour lesquelles l'autorisation de dépense a été donnée mais qui n'ont pas encore été payées.

## **F. Objectifs et priorités pour 2013/2014**

89. Les objectifs et priorités pour 2013/2014 consistent à :

- Organiser la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui est prévue pour la première semaine de juillet 2013 et qui réunira des ministres, de hauts responsables gouvernementaux, des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes et d'autres parties prenantes en vue d'examiner notamment les mesures destinées à améliorer davantage la sécurité nucléaire mondiale.
- Présenter à la réunion de septembre 2013 du Conseil des gouverneurs un nouveau Plan sur la sécurité nucléaire pour les années 2014-2017. Ce plan prendra en considération les enseignements tirés des évolutions constatées lors de la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2010-2013 ainsi que la déclaration ministérielle et d'autres conclusions de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, organisée au Siège de l'AIEA à Vienne du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2013, selon que besoin, pour finaliser le Plan.
- Mener à bien les activités prévues dans le cadre de l'actuel Plan sur la sécurité nucléaire 2010-2013.

Certains objectifs et priorités actuels comme la promotion de la mise en œuvre de l'amendement de 2005 à la CPPMN, l'élaboration d'orientations dans la collection Sécurité nucléaire et la réponse aux demandes d'aide à la production d'INSSP formulées par les États restent valides. L'Agence considère toutefois que le début d'un nouveau cycle du programme et budget et le lancement d'un nouveau Plan sur la sécurité nucléaire permettront de procéder à un examen des activités du plan actuel mais aussi du nouveau, lorsqu'il aura été approuvé par le Conseil des gouverneurs, et à un ajustement des priorités pour l'année prochaine.